CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À WASHINGTON

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCÈS VERBAL
DU DEUXIEME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2020/2021

La réunion du deuxième Conseil consulaire des bourses scolaires 2020/2021 s'est tenue vendredi 30 octobre 2020 à 9h00 en visio-conférence.

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :
M. PENGUILLY François, Consul général, Président
M. PITON Olivier, Conseiller des Français de l'étranger, Vice-Président
Mme BOUTIN-KING Annie, Conseillère des Français de l'étranger
Mme CURIONI Monique, Conseillère des Français de l'étranger
Mme KAMARUZZAMAN Stéphanie, Conseillère des Français de l'étranger

Membres participants avec voix délibérative :
M. BOASSON Olivier, Chef du service des établissements scolaires
M. JACQUENET Xavier, Proviseur du Lycée Rochambeau
Mme HARRINGTON Jocelyne, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Association enseignants du Lycée Rochambeau
M. HAJJAR Alain, Président de l'Association des parents d'élèves du Lycée Rochambeau,
Mme CICCONE Christiane, Présidente de la section ADFE-Français du Monde Washington
M. COURNOL Alexandre, Président de la section UFE Washington.

Membres invités avec voix consultative :
Mme BANGOURA Aissata, Agent comptable du Lycée Rochambeau
Mme SEMENOL Annick, Agent comptable de l'E.F.I.P.
Mme KOSMAN Catherine, Ancienne Directrice de l'E.F.I.P

Agents du consulat général :
Mme ABDELLI Samira, Consule-adjointe, Cheffe de chancellerie
Mme ARGOUS Amélie, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, Secrétaire de séance

Excusée :
Mme KOTCHICK Kathy, Directrice de l'Ecole française internationale de Philadelphie (E.F.I.P)

Ont été transmis aux membres du Conseil consulaire, en amont de la réunion, les documents de travail suivants :

- Ordre du jour
- Brochure relative aux bourses scolaires
- Note de cadrage démarquée des travaux de la campagne 2020-2021
- Guide du participant

A été projetée durant la réunion la liste anonymisée des demandes de bourses.

Première partie avant examen des dossiers individuels

1/ Propos introductifs

Le Président ouvre la réunion du deuxième Conseil consulaire en formation "enseignement français à l'étranger – bourses scolaires" à 9h00, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.

Il explique que compte tenu des mesures de précaution prescrites par les autorités françaises et des consignes des autorités locales, il a été décidé de tenir cette réunion en visioconférence.

Après avoir salué les membres présents, il constate que le quorum est atteint.

Il précise qu'afin de respecter l'impératif de confidentialité des travaux, l'ensemble des dossiers familles seront examinés sous forme de liste anonyme, par numéro de référence. La présentation des dossiers individuels sera faite oralement par l'agent en charge des bourses scolaires.

Il rappelle que l'ensemble des membres du conseil consulaire s'engagent formellement, quel que soit leur degré d'affinité avec les familles concernées, à :
- ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés.
- ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées ;
- ne pas divulguer aux familles les quotités de bourses proposées à l'issue de nos travaux, l'information des familles relevant de la seule compétence du consulat général.

Il ajoute que les travaux donneront lieu à un procès-verbal, qui sera établi par la secrétaire de séance, Mme Amélie ARGOUS, et qui sera adressé pour accord aux membres participants avec voix délibérative et communiqué ensuite à l'ensemble des membres.

2/ Bilan de la CCB1 2020/2021

Le Président informe les membres du conseil que l'ensemble des propositions exprimées par la première réunion du conseil consulaire des bourses scolaires 2020/2021, qui s'est tenue le 30 avril dernier, ont été validées par la Commission nationale des bourses scolaires, soit : 72 renouvellements et 11 premières demandes ; 59 propositions d'attributions et 24 propositions de rejet.

3/ Point de situation des établissements scolaires

Le Président indique que selon les premières données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE concernant les effectifs des établissements scolaires, les deux établissements homologués de la circonscription ont fait état d'une baisse du nombre d'inscriptions, dans le contexte de la crise liée à l'épidémie et des restrictions d'entrée sur le territoire américain. .

Olivier Boasson précise que cette baisse est estimée à environ 7% sur l'ensemble du réseau américain mais que ces données doivent être consolidées dans le cadre de l'enquête définitive AEFE dite « enquête lourde ». Il rappelle

le plan de soutien au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger pour leur permettre de faire face à la crise sanitaire qui a permis d'élargir le nombre de familles françaises bénéficiaires d'une aide à la scolarisation de leurs enfants, d'aider les établissements au titre de frais de scolarité non acquittés par des familles étrangères en difficulté économique l'année scolaire écoulée et de soutenir la trésorerie des établissements en leur octroyant des avances. Il indique qu'une nouvelle phase de ce dispositif est actuellement en préparation.

Olivier Piton fait remarquer que si des efforts ont été fournis au bénéfice des établissements scolaires, les aides en direction des familles n'ont pas été suffisantes et que les critères d'éligibilité n'ont pas été suffisamment assouplis dans le cadre de la crise. Les familles ont dû régler des frais de scolarités importants pour un enseignement dispensé à distance, auquel elles ont dû s'adapter avec difficultés.

Monique Curioni salue de son côté les efforts importants réalisés par les établissements et les enseignants pour assurer la qualité des cours dispensés à distance et assurer le suivi des élèves.

Stéphanie Kamaruzzaman souligne l'amélioration de la qualité de l'enseignement à distance par rapport au début de la crise et s'interroge sur la baisse éventuellement constatée du nombre d'inscriptions au Registre des Français de l'étranger.

En réponse, Samira Abdelli indique que si une légère diminution est constatée par rapport à l'année précédente, celle-ci n'est pas significative

Xavier Jacquenet précise que la baisse du nombre d'élèves constatée à la rentrée au lycée Rochambeau concerne surtout les petites classes, (maternelle et primaire). Il rappelle que l'enseignement en présentiel a repris depuis début octobre en maternelle et pour trois niveaux de l'élémentaire et qu'une prochaine reprise est prévue pour trois autres niveaux, ainsi que progressivement pour le second degré.

Annick Semenol indique que l'EFIP a connu une déperdition d'élèves de l'ordre de 4,5% (15 élèves sur 330), essentiellement dans les petites classes. Elle rappelle que les cours ont repris partiellement en présentiel depuis la rentrée, au choix des parents d'un mois sur l'autre, et qu'un seul cas de COVID-19 a été détecté jusqu'à présent, qui a fait l'objet d'une mesure de quatorzaine.

4/ Rappel du cadre réglementaire et budgétaire

Amélie Argous indique que le budget total est de 800 629 euros (834 000 euros en CCB1 2019/20) soit 893 559 dollars, suite au dialogue de gestion une enveloppe limitative de 830 000 euros, soit 926 339 dollars a été accordée, soit un reliquat de 29 371 euros (32 780 dollars).

Avant de passer à l'examen des dossiers individuels reçus au titre de cette seconde commission, elle présente le bilan des certificats de scolarité des enfants ayant obtenu une bourse en CNB1 (permettant une éventuelle libération de crédits).

Au lycée Rochambeau, 6 enfants boursiers ne sont pas scolarisés à la rentrée dont 5 ont quitté l'établissement et 1 n'est pas inscrit.

A l'école française internationale de Philadelphie, 1 enfant n'est pas scolarisé à la rentrée.

Elle rappelle les modalités de dépôt et de collecte des demandes, le calendrier de la campagne, ainsi que les barèmes et seuils d'exclusion en vigueur :

Exclusion patrimoine immobilier : 200 000 euros soit 223 214 dollars
Exclusion patrimoine mobilier : 100 000 euros soit 111 607 dollars

Taux de chancellerie appliqué du 16 septembre 2019 : 0,896

Quotient maximum : 23 000 euros soit 25 669 dollars
Quotient minimum : 3 000 euros soit 3 348 dollars

5/ Examen des dossiers individuels

Amélie Argous présente les 11 dossiers enfants reçus (soit 5 familles), constitués de 8 demandes de révision (4 dossiers enfants déposés mais dont les enfants sont hors scolarité à la rentrée) et 3 demandes tardives.

Après instruction, ont été formulées :

- 7 propositions de recevabilité représentant 4 familles : 4 demandes de révision et 3 demandes tardives

Ces propositions respectent le cadre budgétaire fixé par l'AEFE après le dialogue de gestion.

Stéphanie Kamaruzzaman demande des précisions sur le montant de la bourse attribuée à une famille auparavant boursière à 100% qui a vu sa quotité baisser de façon importante.

Amélie Argous explique que cette baisse est due à des revenus plus importants et au fait que deux enfants sur les trois ne sont plus scolarisés à l'école française. Elle précise que la famille en a été informée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 10h15.